

Création de l'association pour le développement de la bande dessinée à Angoulême

Les collectivités publiques et les organisations professionnelles concernées* ont acté aujourd'hui la création de « l'association pour le développement de la bande dessinée à Angoulême ». Cet engagement signé est le fruit de la médiation confiée par Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, à Jacques Renard en avril dernier. Celui-ci a en effet préconisé une nécessaire réforme de la gouvernance du festival, dans le respect le plus absolu de son indépendance éditoriale.

Cette nouvelle association, qui sera une structure légère, permettra d'assurer une meilleure coordination et une meilleure implication des partenaires dans les orientations importantes du festival et dans l'utilisation des moyens financiers qui lui sont alloués.

Elle travaillera en concertation étroite avec la société 9^{ème} Art+, qui assure l'organisation du festival ainsi qu'avec l'association du Festival International de la Bande Dessinée, qui est invitée à rejoindre la nouvelle association.

Par ailleurs, une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle, conclue entre l'association et 9^{ème} Art+, sera mise en place en vue de l'édition 2018 du festival.

L'assemblée générale constitutive de l'association se tiendra en février, après délibération des assemblées constitutives des collectivités territoriales.

Enfin, une conférence de presse aura lieu le mardi 31 janvier pour présenter l'association et son programme de travail.

** Il s'agit de :*

- *L'Etat (ministère de la Culture et de la Communication)*
- *La Ville d'Angoulême*
- *La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême*
- *Le Département de la Charente*
- *La Région Nouvelle Aquitaine*
- *Le syndicat national de l'édition*
- *Le syndicat des éditeurs alternatifs*
- *Le syndicat national des auteurs et des compositeurs*
- *Les Etats Généraux de la Bande Dessinée*

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr